



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question au Gouvernement n° 1484

Texte de la question

SANCTION DU PIRATAGE ET RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS SUR INTERNET

M. le président. La parole est à Mme Françoise Guégot, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Guégot. Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Franck Riester, s'adresse à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication. (*" Ah ! " sur de nombreux bancs*).

La loi " Création et Internet " a fait l'objet de débats passionnés. Le Parlement va être amené à légiférer de nouveau sur la question de la lutte contre le piratage. On pourra toujours s'interroger sur les limites techniques liées à l'impossibilité de sécuriser à 100 % un réseau informatique ouvert, mais tel n'est plus le sujet. Dans une société comme la nôtre, la seule question est de savoir si nous voulons respecter le droit de chacun. Il n'est pas question de promouvoir la liberté des uns contre celle des autres, mais simplement une démarche permettant de rappeler l'importance du respect de la propriété intellectuelle.

M. Jean-Pierre Brard. Tu parles !

Mme Françoise Guégot. Certes, Internet est un merveilleux outil, permettant le partage et l'échange.

M. Jean-Pierre Brard. Vous vous engagez sur un terrain glissant.

Mme Françoise Guégot. Sa puissance et son développement ont modifié nos comportements et nous libèrent de nombreuses contraintes : celle du temps, celle du volume d'informations et, plus encore, celle de la distance. Tout cela pour un nombre infini d'utilisateurs, qui n'en ont pas moins les mêmes droits et donc les mêmes devoirs.

Combattre le piratage, c'est avant tout définir des règles pour sauvegarder l'avenir d'une économie numérique en plein essor.

M. Jean-Pierre Brard. Vous voulez surtout beurrer la tartine des *majors* !

Mme Françoise Guégot. Mais ce combat n'est pas une fin en soi. Dans un environnement où les échanges sont libres, il faut avant tout construire une offre légale forte et facile d'accès. Il nous faut répondre aux attentes de tous les acteurs : consommateurs, créateurs, entreprises de la culture et entreprises liées à Internet.

Le défi est d'importance. L'avenir de nos pratiques culturelles en dépend.

Aussi, monsieur le ministre, que répondez-vous aux détracteurs de ce projet de loi qui estiment qu'une fois de plus le Gouvernement se borne à une approche répressive...

M. Jean-Paul Lecoq. Il faut trouver une autre solution !

Mme Françoise Guégot. ...et laisse de côté des questions aussi essentielles que la rémunération des créateurs et la qualité des offres légales d'oeuvres culturelles proposées aux internautes ?

M. le président. La parole est à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture et de la communication*. Madame Guégot, la répression n'est jamais une fin en soi ; c'est la réponse de l'ordre public à la constatation d'un délit.

M. Jean-Pierre Brard. Ça commence mal !

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture*. Le projet de loi qui vous sera présenté...

M. Jean-Pierre Brard. Par qui ?

M. Pierre Gosnat. Par Lefebvre ?

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture*. ...par le Gouvernement se borne à tirer les conséquences de la décision du Conseil constitutionnel et prévoit que la suspension de l'abonnement Internet, sanction pédagogique car elle est bien adaptée aux comportements auxquels nous voulons mettre fin,...

M. Patrick Bloche. C'est faux !

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture*. ...sera prononcée par le juge. C'est très exactement ce qu'avait réclamé l'opposition pendant les débats à l'Assemblée nationale.

M. Patrick Bloche. Faux !

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture*. J'espère donc pouvoir compter sur son soutien. (*Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. Je vous en prie, écoutez la réponse du ministre de la culture !

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture*. La comparaison avec le permis de conduire est parfaitement valable. Il s'agit seulement de repérer les chauffards d'Internet et d'apporter les sanctions appropriées à leur comportement. Il est donc indispensable que les avertissements adressés par la Haute autorité soient pleinement dissuasifs.

Le calendrier d'installation de la Haute autorité ne connaîtra aucun retard et les premiers courriels d'avertissement partiront dès l'automne.

Le processus ne s'arrêtera toutefois pas à cette première étape. Arrêter le pillage des oeuvres constituait un préalable. Je veux maintenant m'attaquer à la définition des nouvelles conditions de la rémunération des créateurs.

M. Jean-Pierre Brard. Ça devient intéressant !

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture*. C'est ainsi que j'ai proposé au Président de la République et au Premier ministre de lancer très rapidement une vaste concertation avec tous les acteurs de la culture.

(*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

La tâche qui nous attend tous est aussi importante que celle accomplie en 1985 et qui avait abouti à la grande loi qui avait refondé le droit d'auteur. Auteur, réalisateur, producteur de cinéma et de télévision moi-même, je sais de quoi je parle et j'attache la plus grande importance à ce que cette loi soit rapidement votée. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Guégot](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1484

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juillet 2009